

Les questions sociales

126] à la S. D. N. 30/4/1928

La Commission consultative des questions sociales s'est tenue à Genève du 21 avril au 5 mai, sous la présidence de Mme le Dr Estrid Hein, déléguée du Danemark. De nombreuses femmes ont pris part à ses travaux. Citons parmi elles : Miss Whitton (Canada); Miss Castendyck (Etats-Unis); Mme Grabinska (Pologne); Princesse Cantacuzène (Roumanie); Mlle Atanatskovitch (Yougoslavie); Mme Huici (Espagne); Mme Bose (Indes), etc... La France avait désigné trois déléguées : Mmes Brunschvig, Eliane Brault, Dr Serin. Seules les deux premières ont pu se rendre à Genève. Ajoutons que Mme Thibert (Française), représentait le Bureau International du Travail où elle est chef de service.

La Commission avait à son programme le *placement familial*, rapporteur : Miss Whitton (Canada).

La *question de l'enfant légitime*, rapporteur : M. de Bie (Hollande).

Nous reviendrons ultérieurement sur les travaux très remarquables présentés par les rapporteurs.

La Commission étudia ensuite des propositions touchant :

1° La *traite des femmes et des enfants* (un questionnaire fut préparé pour être envoyé aux différents pays);

2° *L'organisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse*.

Des rapports seront demandés, cette année, à 14 pays pour étudier les principes adoptés pour une protection méthodique des services de l'enfance.

La Délégation française a été chargée de présenter, l'an prochain, ce rapport.

Ajoutons que la création du Conseil Supérieur de protection de l'Enfance au ministère de la Santé Publique n'a pas été étrangère à cette désignation.

3° *La formation et la préparation du personnel de service social*.

Le rapporteur, M. Harris (Grande-Bretagne) présentera, l'an prochain, un rapport sur cette question. Mme Brunschvig a été chargée par la délégation française de rester en rapport avec lui.

4° *L'abandon de famille*.

La princesse Cantacuzène (Roumanie) a vivement insisté pour que la question soit étudiée d'urgence afin que les travaux de la Commission de codification internationale puissent aboutir au plus tôt.

Comme on en peut juger, le travail ne manque pas à la Commission et la charmante secrétaire du Service de l'enfance à la S.D.N., Mlle de Steller, ne chômera pas cette année.

En terminant, nous voudrions dire avec quel tact et quelle compétence, M. le comte Clauzel, ambassadeur de France, a présidé la délégation. Son affabilité et sa courtoisie lui gagnent toutes les sympathies. Nous nous félicitons également que le Ministère des Affaires Etrangères soit représenté à la Commission par M. Bourgeois, et celui de la Santé Publique par M. Cavaillon, non seulement en raison de leur autorité personnelle, mais parce que, au moment des discussions sur la

(Voir la fin, page 4.)

— F I N —

traite des femmes, nous avons la joie de constater qu'ils soutiennent les principes qui nous sont chers au double point de vue sanitaire et moral.

Pour terminer, nous voudrions indiquer une heureuse intervention de Mme Eliane Brault, à propos de la Déclaration des Droits de l'Enfant.

« L'Assemblée, dit-elle, a invité les Etats à s'inspirer de ces principes dans l'œuvre de la protection de l'enfance.

« Aussi, la France, se reportant à cette déclaration des droits de l'enfant, et notamment au paragraphe II qui déclare :

« L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en cas de détresse », souhaite que ce grand principe d'humanité trouve son application pour le cas de guerre comme l'a défini la déclaration, en dehors de toute considération de race, de nationalité et de croyance.

« L'enfant, capital humain plus précieux que tout autre, doit être maintenu en bonne santé physique, morale et mentale. C'est lui qui est notre raison d'être, et nos travaux seront vains s'ils ne visaient à préparer une génération meilleure, plus utile et plus heureuse.

« Le petit être porte l'avenir en puissance dans sa forme frêle et fragile, sans défense devant les cataclysmes et les passions humaines, il en est irresponsable.

« Les gouvernements, les grandes organisations peuvent avoir recours à l'Assemblée; mais, l'enfant, n'est-ce pas nous qui avons le droit d'être son porte-parole? Sa faiblesse, son incapacité à se diriger par lui-même dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne nous donnent la mission sacrée de protection à son égard. M. de Brouckère, dans le rapport approuvé par l'Assemblée, rappelait que cette mission est de préparer des ententes et des conventions internationales sur cette question. Nous souhaitons, sans dépasser nos attributions, apporter notre tribut à cette mission. »

Comme conclusion à cette déclaration, la princesse Cantacuzène présenta, au nom de la Roumanie, une proposition pour que soient prévues, dans chaque pays, des zones de sécurité afin qu'en temps de guerre, les enfants puissent être immédiatement mis à l'abri. On peut regretter qu'il soit nécessaire d'entrevoir dans tous les pays des possibilités de guerre et que l'on tente même de la réglementer, mais les derniers conflits ont prouvé que toutes les tentatives devaient être faites pour éviter des morts d'enfants ou leur exode.

C. B.